

## ASC

### Pack Culture et Vacances :

La session de commande des **chèques vacances est prolongée jusqu'au lundi 15 juin inclus.**

Les livraisons seront effectuées dans le respect des directives établies par les services postaux concernant la remise en LR AR. **Retrouvez toutes les informations sur le site et la lettre d'info de votre CSEE.**

### Renouvellement du contrat avec le prestataire Kalidéa :

La CFDT, la CFTC et FO ont souhaité renouveler leur partenariat avec le prestataire Kalidéa.

Vous bénéficierez de l'offre Privilège avec des réductions plus importantes sur la billetterie (environ 12%), d'une ligne téléphonique de réclamation non taxée, de l'allongement de 6 mois de vos eKdo.

### Nouveaux entrants sur le périmètre :

La CFDT, au niveau local et national, met tout en œuvre pour permettre l'accès des prestations aux ouvriers sur le site du CSE des Fonctions Support et Finance.

Pour rappel :

- Sur le plan local le CSE FSF est le 1<sup>er</sup> CSE chez Orange, à avoir proposé des prestations ASC, et ce depuis fin février 2020.
- Sur le plan national, **le CSEC est englué dans des imbroglios juridiques avec la première OS visant à bloquer tout son fonctionnement** (économique et ASC), ce qui explique le retard dans la mise en place de vos prestations nationales. **Afin de débloquer la situation, la CFDT a pris la gestion du CSEC le 11 mars dernier.**

## Dispositions prises par ORANGE dans la préparation des mesures d'accompagnement du déconfinement progressif (partie 2)

Après la séance exceptionnelle du 30 avril dernier, l'entreprise vient préciser les dispositions prises ou à prendre suite à l'annonce du déconfinement par le gouvernement.

Pour le périmètre des FSF, les services de GSO (Gestion Services aux Occupants) vont revenir sur les sites préparer et aménager les espaces de travail pour le retour des salariés au 2 juin (salariés catégorisés A et B cf. notre précédente communication).

Les autres salariés (catégorisés C soit 94% des salariés des FSF) devraient pouvoir revenir sur site le 1<sup>er</sup> Septembre 2020.

La CFDT est intervenue, entre autres, sur les points suivants :

- L'indemnité de télétravail évoquée par Stéphane Richard lors de la VIF du 7 mai 2020. L'entreprise indique que cette mesure s'entend pour l'après-confinement et le maintien en télétravail des salariés. Des précisions seront données ultérieurement.
- Le retour sur site des salariés fait sur la base du volontariat.
- Le capacitaire de 50% sur le site : comment sera organisé le comptage des retours sur site ? Réponse prévue le 2 juin.
- Le suivi de l'alerte faite par la CFDT sur le service de numéro vert de soutien psychologique, car ce service conseille aux salariés, dès le premier rendez-vous, de consulter un psychiatre. L'entreprise explique avoir remonté le point à la DRH Groupe, elle reviendra donc vers les élus.
- Les aménagements des espaces de travail (flex office) dans les futurs projets immobiliers. L'entreprise reste discrète et indique continuer le déroulé des projets en cours. Une réflexion est néanmoins à l'étude.
- L'engagement demandé aux salariés d'indiquer, à la ligne managériale, s'ils sont atteints ou suspectés d'avoir le Covid-19. La CFDT a demandé que soit précisé les modalités de mise en œuvre. En effet, ces informations sont d'ordre personnelles et confidentielles, il conviendra donc de connaître le process complet : cheminement, traitement et conservation des informations.
- La ventilation et la climatisation : des mesures de prévention seront indiquées dans les bâtiments et évolueront en fonction de nouvelles données sanitaires.
- La restauration devrait reprendre avec le retour des salariés, vers le 1<sup>er</sup> septembre 2020.

D'autres points ont été abordés et certains sont restés sans réponse : la circulation d'air, les règles de climatisation, l'utilisation de ventilateur (à proscrire), les règles de circulation dans les bureaux, dans les couloirs, les règles d'occupation dans les ascenseurs, le port de masques, les visières, les gants et leurs utilisations, la prestation nettoyage/décontamination, l'application Stop Covid, la prévention sur les troubles musculo-squelettiques pour les télétravailleurs, l'organisation du travail et la gestion de l'alternance des salariés entre le télétravail et le retour sur site, les possibilités d'horaires décalés avec l'amplitude horaire.

L'entreprise a décidé que les mesures sanitaires prises recevront le seul avis du CSEC. **La CFDT** conteste cette décision et demande que le CSE FSF soit consulté, avec pour objectif : une réalité terrain.

**La CFDT** demande qu'Orange associe, plus en amont, les organisations syndicales dans cette mise en œuvre afin d'impliquer toutes les parties prenantes pour améliorer les plans d'actions de l'entreprise.

**Plus que jamais, la CFDT est à vos côtés pour vous accompagner dans ce déconfinement qui durera encore plusieurs mois. Vous pouvez contacter vos élus CFDT pour toutes questions, informations ou aide.**

### Consultation sur le PAPRI Pact des Fonctions Support et Finance

Le PAPRI Pact, programme de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail, planifie et budgétise les actions de prévention programmées et à réaliser par l'entreprise. Il prend sa source dans le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUER) sous la responsabilité de l'entreprise.

Ces documents avaient été élaborés et travaillés avec les CHSCT.

**La CFDT** a demandé que les travaux de suivi continuent avec les CSSCT, et que l'entreprise prenne en compte les recommandations des élus et des membres de la commission SSCT.

**La CFDT a voté CONTRE ce PAPRI Pact car il ne prend pas en compte l'actuelle situation sanitaire et ses conséquences sur les salariés dans les mois à venir.**

### Présentation du rapport annuel sur l'emploi et du bilan social 2019 des FSF

Pour 2019, l'effectif social à FSF est de 5 237 personnes en baisse de 5% par rapport à 2018.

L'effectif actif est de 4 633 salariés en baisse 4,8%, dont 4 504 CDI et 129 CDD soit 2,7 % de l'effectif. L'intégration, en 2018, de salariés d'autres périmètres avait gonflé l'effectif des FSF en 2018.

L'évolution de l'effectif CDI est contrastée, au global de -4,4%, en baisse pour toutes les bandes CCCNT sauf pour les bandes F et G, respectivement +1,97%, et 3,57%.

Les cadres supérieurs représentent 65% de l'effectif, les cadres 16%, les non cadres 19% d'où un taux d'encadrement de 81%.

La force au travail est de 4 024 ETP au 31/12/19. L'effectif actif en temps partiel est 21% soit 980 personnes, en baisse de 9,7%. FSF est une division avec une implantation nationale avec 39% de l'effectif en région. La présence dans les territoires est un enjeu majeur à mettre en perspective avec une stratégie de RSE, environnementale, de QVT pour pérenniser voir développer l'emploi en région.

Le taux de féminisation est en légère baisse de 55,8% à 55,2% à noter que FSF est une division plus féminisée que le reste de l'UES. L'âge moyen baisse légèrement de 50,9 ans à 50,8 ans, les moins de 55 ans représentant 61% de l'effectif, les plus de 55 ans 39%. Le recrutement externe en CDI passe de 82 en 2018 à 65 personnes en 2019.

Les promotions, en baisse de 10%, sont de 80 sans changement de niveau/grade et de 315 avec changement. Le taux d'insertion est de 6,51% en augmentation de 7%. Il représente 293 salariés apprentis et contrats pro. La sous-traitance représente la très grande partie de la force au travail externe pour un montant de 95 millions d'euros et un équivalent effectif moyen de 816 ETP (en baisse de 3,9%). Les absences pour maladies (51 440 jours) augmentent de 7 % alors que l'effectif actif baisse de 4,8% et après une baisse constante depuis au moins 2016.

La rémunération mensuelle moyenne brute augmente de 3,9% en moyenne.

Le télétravail augmente passant de 1 799 à 2 748 personnes soit +53%, soit pour le TT occasionnel +77% et pour le TT + 33% ; certainement en relation avec les grèves de transport. Le pourcentage de la masse salariale consacrée à la formation est stable à 3,50%, inférieure à celui de l'UES ou d'autres périmètres sociaux d'environ 6%. **La CFDT déplore l'inexorable baisse des emplois à FSF année après année. La baisse des promotions ne va pas dans le sens de l'application d'ARCQ ; chaque salarié doit avoir une vision prospective de sa carrière.**

**La CFDT est à vos côtés #Partout, Pour Tous  
Prenez soin de vous et de vos proches**

Sylvain COVEMAERKER (DSCO & RSCE) 06 79 02 70 03

Vos élus : Sylvie Rota, Emmanuel Placet, Philippe Bourgeon, Carole Niddam, Marie-France Macouillard, Paolo Giudice, Fabrice Coriou, Erik Bjork, Michelle Vinet, Thierry Blangero, Anita Iriart-Sorhondo, Samah Braham, Olivier Berducou, Nadia Pakdaman, Jérôme Marbouty, Pierre Pignol, Fabrice Autrique, Géraldine Héritier, Mary Stella Defranchi, Nadia Jouravleff, Christian Gagnard.